

Intitulé de l'épreuve :

Gestion des entreprises

Nombre de copies :

2

Numerotez chaque page (dans le cadre en bas de la page) et placez les feuilles dans le bon sens.

Ministère de l'Europe et des affaires étrangères
Direction de la diplomatie économique
Le Chargé de mission

le 23 septembre 2022

NOTE à l'attention de la Directrice de
la diplomatie économique

Vous rencontrerez le XX prochain le Président du MEDEF international - un service intégralement privé d'accompagnement d'entreprises françaises au développement international courant 120 pays dans le monde.

Alors que le sixième paquet de sanctions a été adopté par le Conseil de l'Union européenne le 3 juin 2022 et que les tensions d'appartenance augmentent sensiblement, les entreprises françaises connaissent des difficultés croissantes liées au contexte de crise internationale. C'est dans ce cadre que le gouvernement français a mis en place un ensemble de mesures destinées aux entreprises rendues les plus vulnérables par le contexte mondial.

Ainsi, la présente note vise à :

- présenter l'impact économique de la crise pour les entreprises françaises et rappeler les principales mesures contenues dans les paquets de sanctions successivement adoptés
- présenter les actions concrètes mises en place par le ministère et préparer des éléments de réponse aux questions posées par les entreprises
- proposer une liste de recommandations devant être mises en œuvre par l'administration centrale et par les portes.

N°

... / ...

I. Les entreprises françaises sont particulièrement exposées sur le marché russe ; la mise en place de paquets de sanctions a pu donner lieu à des stratégies de contournement des sanctions

A) Les entreprises françaises ont une présence substantielle sur le territoire russe notamment dans des secteurs stratégiques rendant tout dérapage des économies sensible. L'impact économique de la crise touche donc les entreprises françaises.

1. Une présence majeure via une politique d'investissement dans les secteurs stratégiques

La France est le premier investisseur étranger en Russie et le premier employeur étranger en Russie avec plus de 1200 entreprises françaises implantées et 22 milliards de dollars d'investissements réalisés ces deux dernières années. Si des fleurons de l'industrie automobile (Renault), de la grande consommation (Auchan, L'Oréal, Merlin - 18% des ventes mondiales du groupe sont réalisées en Russie) et de la banque (Société Générale) y ont été présentes ou le sont encore, des investissements critiques ont été réalisés dans les secteurs de l'énergie et du nucléaire : Total Energies a investi - avec le soutien de BPI France - dans un projet de liquéfaction de gaz sur le site de Yamal en Sibérie. La Russie est le plus important contributeur aux réserves provoquées du groupe français. EDF a signé, avant le début du conflit, en février 2022 un accord d'exclusivité de fourniture de turbines à vapeur avec Rosatom, l'entreprise publique russe spécialisée dans l'énergie nucléaire.

2. Les entreprises françaises qui ont quitté la Russie sont confrontées au problème des actifs échavés ; l'ensemble des entreprises fait face aux conséquences de la crise

La Société Générale a renoncé à 3 milliards d'euros en quittant la Russie et en revendant ses parts dans Rostbank.

Le prix du gaz et de l'électricité, notamment par les entreprises, connaissent depuis plusieurs mois de fortes hausses liées à la situation internationale et peuvent donc entamer leur compétitivité notamment par les secteurs énergivores.

Enfin, les restrictions d'exportation mises en place à travers le monde (23 Etats depuis fin février) notamment sur des denrées alimentaires dans un phénomène de "protectionnisme alimentaire" pourraient nourrir la spirale inflationniste même

* a priori

Si la France est *immune aux pénuries. L'industrie agroalimentaire pourrait pâtrir de cette hausse des prix, déclivant des restrictions des pays producteurs, affectant le coût des produits transformés.

B) Des sanctions sévères, rapidement mises en place, qui ont pu donner lieu à des stratégies de contournement de la part des acteurs

1. Des trains de sanctions très contraignants pour peser sur la fin des hostilités

Trois domaines sont principalement concernés par les sanctions :

- les importations d'hydrocarbures : interdiction d'importer du pétrole ou des produits pétroliers en provenance de la Russie, la mise en place de l'embargo est progressif (sixième paquet de sanctions adopté en juin 2022)
- les échanges de biens
 - * interdictions d'exportation vers la Russie par des entreprises françaises sur des marchandises cibles : biens à double usage, industries de pointe (aéronautique, spatial, maritime ...), en lien avec des hydrocarbures, produits de luxe, biens du secteur des services (aide financière ou assistance technique, activités touristiques ...)
 - * interdictions d'importation depuis la Russie : produits sidérurgiques, charbon et autres combustibles fossiles, engrains, bois, crustacés ...
A noter que la Biélorussie et les zones des dolents ukrainiens de Donetsk et Lougansk non contrôlées par le gouvernement ukrainien sont visées par ces sanctions.
- les services financiers : exclusion du système SWIFT pour dix-sept banques russes, interdiction de fourniture de services, accorder de nouveaux prêts ou crédits, ou d'effectuer de nouveaux investissements dans le secteur énergétique russe, vendre ou transférer la monnaie d'un Etat membre à la Russie, gel des avoirs

2. Des stratégies de contournement des sanctions ont pu émerger

Certaines entreprises ont évacué leur personnel vers des pays limitrophes à la Russie comme le Kazakhstan (groupe Saft), quand certaines entreprises mettent leur affaires en Russie en fiducie (c'est à dire créer d'autres sociétés sous d'autres noms) en attendant que les sanctions soient levées.

3. Rôle trouble de personnalités de l'écosystème politique-économique et de la CCI franco-russe

Les écosystèmes économiques étant imbriqués des liens existent entre certains acteurs français d'entreprises de premier plan et des activités russes à l'image d'Henri Proglio ancien patron d'EDF et Veolia et de la banque Rossiya portant sous sanction depuis 2014. En outre, la chambre de commerce et d'industrie franco-russe a pu jouer un rôle de lobbying en 2016 alors que les députés français devraient voter sur un projet de sanctions européennes à l'égard de la Russie en priant les députés, par courrier, de se prononcer contre ce projet. Elle paraît orienter les travaux de chercheurs français sur la Russie et semblait valoir participer cette fois-ci au forum économique international de Saint-Pétersbourg.

II. Le gouvernement et le MEAE se mobilisent pour soutenir les entreprises et assurer la préservation de leur compétitivité, le Ministère se tient à l'écart des entreprises rencontrant des difficultés

A] Des mesures de soutien ambitieuses grâce au Plan de résilience économique et social présenté le 16 mars 2022

1. Pour pallier à la forte hausse des prix des hydrocarbures et soutenir les entreprises énergivores, face à la forte volatilité des cours

- Mise en place d'une "remise constatant" de 15 centimes dont les transporteurs routiers, les taxis, VTC, agriculteurs, acteurs du bâtiment et des travaux publics, pêcheurs, professionnels du domicile.
- Une mesure d'urgence exceptionnelle pour aider les aménages de production et soutenir la compétitivité des secteurs les plus exposés à la concurrence internationale (chimie, métallurgie, agroalimentaire). Cette mesure prendra la forme d'une subvention et bénéficiera aux entreprises dont les dépenses de gaz et d'électricité représentent une part élevée des charges (3% du chiffre d'affaires). La subvention sera accessible à toutes les entreprises sans condition de taille ou de secteur et prendra à sa charge la moitié du surplus dans la limite de 25 millions d'euros.

2. Pour combler les besoins de trésorerie des entreprises et éviter les faillites, les dispositifs mis en place durant la crise covid seront pérennisés et renforcés.

Ce dispositif comprend : le prêt garanti par l'Etat (et un nouveau type de PGE résilience) jusqu'à 35% du CA (25% pendant le varid), le prêt croissance industrie, prêt croissance relance, prêts bancaires de l'Etat

Le recours au chômage partiel - dont plusieurs aménagements spécifiques, et enfin le recours au report ou facilité de paiement des obligations sociales et fiscales sera facilité.

B) Eléments de réponse aux questions posées par les entreprises

- * L'Etat a mis en place un réseau de points de contacts : un point unique pour les questions relatives aux CCI, aux chambres des métiers de l'artisanat et des chambres d'agriculture, d'autres administrations sont mobilisées so comme la DG-Treasury (sur les sanctions) et la Direction générale des entreprises.
- * Des dérogations concernant les restrictions à l'importation et à l'exportation peuvent être envisagées - elles doivent faire l'objet d'une étude au cas par cas
- * Il existe des spécificités régionales dans l'application des sanctions, les entreprises concernées par des activités en Crimée et Sébastopol ainsi que dans les zones du donbass de Donetsk et Louhansk doivent veiller à les prendre en compte
- * Des sanctions économiques avaient été mises en place après l'invasion et l'annexion de la Crimée en 2014, il convient de le signaler
- * Les entreprises de moins de 400 salariés peuvent bénéficier du dispositif "commissaires aux Restructurations et Révention" positionné auprès des préfets et qui peuvent mettre en place des dispositifs de soutien dans des délais très contraints.

III. L'administration centrale et les postes pourraient utilement être mobilisés

1. Administration centrale

Recommandations proposées :

- a) Mettre en place une communication dédiée par mise à jour régulière des dispositifs de soutien mis en place par le Ministère auprès des entreprises exportatrices.
- b) Organiser une rencontre d'information, à l'invitation du MEAE, conviant les entreprises membres du MEDEF International et visant à expliquer et souligner la nécessité des sanctions et démontrer en quoi elles constituent un outil efficace.
- c) Identifier les CCI pouvant présenter un risque de dérive notamment dans des pays susceptibles de faire l'objet de sanctions (Iran, Venezuela) et sécuriser les marges de manœuvre du Ministère en cas de changement de situation.

2. Les postes du réseau

- a) En s'appuyant sur les services économiques des ambassades et leur réseau de partenaires (fédérations professionnelles) et les équipes de Business France, organiser des réunions d'information avec des entrepreneurs français, des entreprises françaises en Allemagne - concernés par l'échange de biens ou de services avec la Russie pour les sensibiliser aux mesures de sanctions et à leur utilité effective. La Direction générale des douanes et des droits indirects pourrait participer aux échanges et répondre aux questions des participants le cas échéant.
- b) En lien avec le Medef International et les postes, diriger les entreprises vers des choix de repositionnement stratégique pour substituer le marché russe.
Identifier des pistes de coopération pour fluidifier les relations entre Le Medef International et les Ambassades, par augmenter le rayonnement de la France et promouvoir l'attractivité des entreprises françaises (identification d'événements de visibilité, clarifier les conditions d'entrée sur le marché, ...)

Nº
... / ...

Nº
... / ...